

SOMMAIRE	2
1. Rappel réglementaire	3
2. L'environnement financier	4
2.1. Les Perspectives Macro-économiques	4
2.1.1. L'économie Mondiale	4
2.1.2. L'économie en Europe	5
2.1.3. L'économie Française	5
2.1.3 Les réponses de l'Etat	6
2.1.4 La situation économique des collectivités	7
3. Les principales mesures de la loi de finances initiale 2021 impactant la CCVK	8
4. Les données de la ccvk	11
4.1. Les recettes	11
4.1.1. La DGF	11
4.1.2. Des recettes fiscales en progression	12
4.1.3. Synthèse des recettes de la CCVK	14
4.1.4. Taxe GEMAPI	14
4.2. Les dépenses de la CCVK	14
4.2.1. Le fonctionnement	14
4.2.2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et de la CAF	15
4.2.3. La dette	19
4.2.4. Le personnel	22
4.2.5. Les élus	28
4.3. Les orientations du Président pour 2021	28
4.4. Les actions prévues en 2021	28
4.4.1. Actions à reporter	28
4.4.2. Actions à valider par le conseil communautaire lors du DOB	30
4.5 Les investissements prévus en 2021 à valider par le conseil en DOB	31
4.5.1. Les petits investissements	31
4.5.2. Les projets de travaux de rénovation thermique	32
4.5.3. Les projets de travaux du golf	32
4.6. La Projection financière 2021 - 2027	33
4.7. La projection financière commentaires	35

1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientations budgétaires est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Il propose les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

La Loi N°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Les dispositions concernant les modalités du débat d'orientations budgétaires étaient d'application immédiate pour le budget 2016.

L'article 107 a en effet modifié les articles du CGCT relatifs aux modalités du DOB, en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat (articles L.2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3).

La Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles et plus précisément elle indique que chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

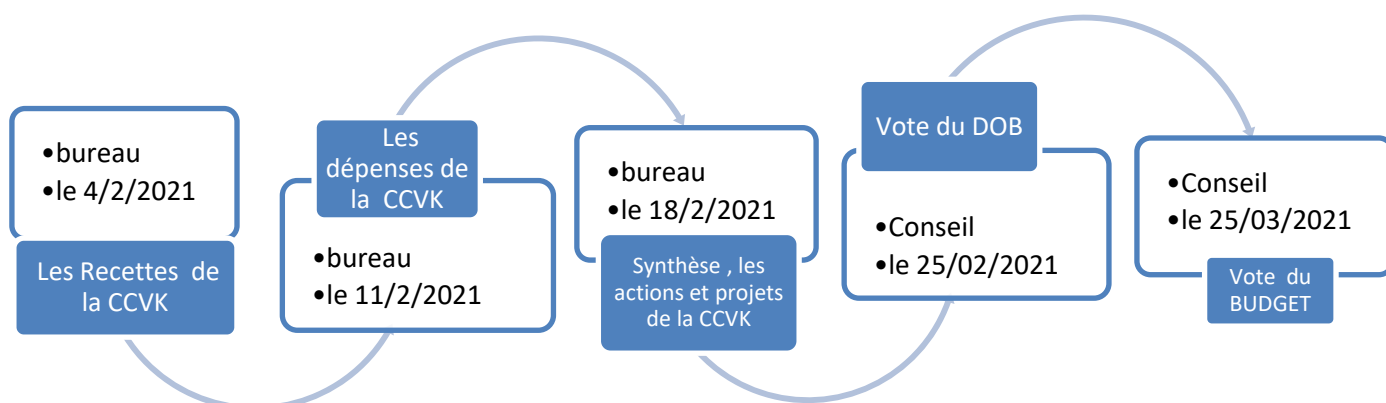
Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Les obligations de la CCVK sont donc les suivantes :

- Le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et gestion de la dette
- Ce rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail)
- Transmission de ce document au Préfet en annexe de la délibération
- Vote de l'assemblée obligatoire concernant le constat du débat
- Publication obligatoire sur le site internet de la Communauté de Communes du rapport
- Transmission aux maires des Communes membres de la Communauté de Communes dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
- Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

C'est le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires qui précise les choses.

Cycle budgétaire 2021



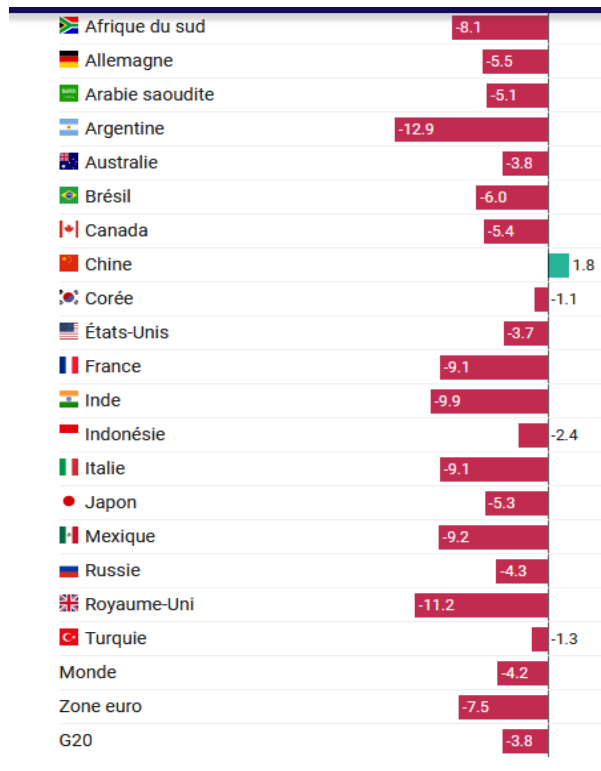
2. L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

2.1. LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES

2.1.1. L'ECONOMIE MONDIALE

Contexte nouveau de pandémie mondiale ayant engendré une crise économique mondiale. La récession a touché tous les pays à l'exclusion de la Chine

2020



Grâce aux campagnes de vaccination, à l'adoption de politiques sanitaires concertées et aux aides financières publiques, le PIB mondial devrait augmenter de 4.2 % en **2021** après avoir reculé de 4.2 % cette année. Si les vaccins sont déployés plus rapidement, dopant la confiance et atténuant l'incertitude, la reprise sera plus vigoureuse.

À l'inverse, des retards dans la vaccination, des difficultés à contenir de nouvelles poussées épidémiques et une incapacité à tirer les leçons de la première vague assombriraient les perspectives.

Le rebond sera plus robuste dans les pays asiatiques qui sont parvenus à maîtriser le virus, mais même à la fin de 2021, de nombreuses économies n'auront pas retrouvé leurs niveaux pré-pandémiques de 2019.

En savoir plus : <http://www.oecd.org/fr/economie/perspectives/>

2.1.2. L'ÉCONOMIE EN EUROPE

Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, **Next Generation EU**, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

2.1.3. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les prévisions, tant de la Banque de France que de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), actent, tout d'abord, le fait que l'année 2020 sera pour l'économie française celle d'une **récession d'une ampleur jamais vue** depuis la création de la comptabilité nationale. Les deux institutions prévoient, en effet, **un recul de l'activité économique de l'ordre de 9 % pour l'année 2020**. Avant cela, c'est la récession de 2009, provoquée par la crise des *subprimes*, qui apparaissait comme la crise la plus forte en termes de variation du produit intérieur brut (PIB) avec une baisse de « seulement » 2,9 %.

Établir des **prévisions macroéconomiques** pour les deux prochaines années constitue un exercice particulièrement périlleux.

La Banque de France se risque, à des **projections macroéconomiques** pour 2021 et 2022. Elle travaille à partir de deux scénarios : un dit « favorable », le second plus « sévère ». Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins. Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années. **Le scénario plus favorable prévoit un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %. Autrement dit, la France devra attendre mi-2022 pour retrouver son niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019.** L'inflation devrait accélérer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance de l'indice des prix à la consommation de 0,5 % en 2021, 1 % en 2022 et 1,2 % en 2023.

Quel que soit le scénario retenu par la Banque de France, un phénomène semble inéluctable : **la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021**. Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindra 10,4 % de la population active à la fin de l'année prochaine, ce qui représente une augmentation de 1,7 point de pourcentage (on passe de 8,7 % à 10,4 %) et des centaines de milliers d'individus. Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible, en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'État, comme par exemple le chômage partiel.

2.1.3 LES REPONSES DE L'ETAT

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le [plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020](#), pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises.

Elle se décline de la manière suivante :

30 milliards d'euros pour la transition écologique

Les moyens consacrés à hauteur de **30 milliards d'euros** viseront à accélérer le **verdissement de l'économie**, à investir dans la **rénovation énergétique des bâtiments publics et privés**, à développer de **nouvelles technologies vertes** et à favoriser les **modes de transports moins polluants**.

Concernant cette "*relance verte*", les mesures suivantes doivent mobiliser notamment :

- 6,7 milliards pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, des logements privés, des logements sociaux et des locaux de TPE (Très petites entreprises) et PME (Petites et moyennes entreprises) ;
- 4,7 milliards pour le soutien au secteur ferroviaire afin de rénover le réseau national et développer le fret ;
- 2 milliards pour le développement de l'hydrogène vert dès 2021-2022 ;
- 1,2 milliard aux transports en commun et à l'usage du vélo ;
- 1,2 milliard d'aides aux entreprises industrielles pour investir dans des équipements moins émetteurs de CO2 ;
- 1,2 milliard en faveur de la transition du modèle agricole.

34 milliards d'euros pour la compétitivité et l'innovation

Dans le prolongement des mesures déjà prises, les 34 milliards viseront à renforcer la **compétitivité** et la **souveraineté économique**, à baisser les **impôts de production**, à financer en **fonds propres des entreprises** notamment des TPE et PME, à soutenir l'**investissement dans l'innovation et l'industrie française**.

Ce volet comprend en particulier :

- **20 milliards d'euros de baisse de la fiscalité des entreprises ;**
- 3 milliards pour le renforcement des fonds propres des TPE, PME et ETI (Entreprises de taille intermédiaire) ;
- 2,6 milliards afin de soutenir le développement des marchés clés comme le numérique et la santé ;
- 1,95 milliard d'aides à l'innovation et aux projets d'innovations des filières stratégiques (PIA) ;
- 1 milliard d'euros à la relocalisation en sécurisant les approvisionnements critiques et en soutenant les projets industriels dans les territoires.

36 milliards d'euros à la cohésion sociale et territoriale

Afin de réduire l'impact de la crise aussi bien d'un point de vue social que territorial, 36 milliards d'euros seront investis et se concentreront autour de trois grands chantiers liés aux compétences : sauvegarder l'**emploi** et aussi développer l'**employabilité des jeunes**, renforcer la **productivité** et le **secteur de la santé**. Il s'agira aussi de renforcer la **cohésion sociale** (soutien du pouvoir d'achat des plus précaires) et **territoriale** (inclusion numérique, redynamisation des commerces en centre-ville...).

À titre d'exemple, les investissements prévus se montent à :

- 7,6 milliards pour la sauvegarde de l'emploi des salariés dans les entreprises ayant connu une baisse d'activité mais aussi pour former les salariés placés en activité partielle ;
- plus de 6,5 milliards d'euros pour l'emploi des jeunes ;
- 6 milliards d'euros dans le secteur sanitaire et médico-social (Ségur de la Santé / dépendance) ;
- **5,2 milliards en soutien aux collectivités territoriales ;**
- environ 2 milliards consacrés à la formation professionnelle.

2.1.4 LA SITUATION ECONOMIQUE DES COLLECTIVITES

Alors que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoyait un déficit public maîtrisé de moins de 3 % du PIB à compter de 2017 ramené à moins de 2 % en 2020, la crise sanitaire et économique a généré un déficit de plus de 10 % en 2020 qui représente près de 254 Milliards (195,2 Mds pour l'Etat, 2,2 pour les collectivités et 57,5 pour la sécurité sociale).

La dette publique a atteint près de 120 % du PIB et représente 2640 Milliards fin 2020.

La hausse des dépenses publiques ramenée au PIB en 2020 s'explique par les mesures d'urgence et le soutien à l'économie face à la crise sanitaire.

Si les dépenses publiques de l'administration centrale et de la sécurité sociale ont fortement augmenté en 2020 respectivement de 11.4 % et 5.4 %, les dépenses des administrations publiques locales ont reculé de 0.3 %.

Les conséquences de la crise sur les ressources fiscales des collectivités (Rapport Cazeneuve)

Les conséquences sont différentes en fonction de la nature de l'impôt (taxe de séjour, DMTO, octroi de mer ...) et de la nature de la commune (touristique, outre-mer, département fragile, ...).

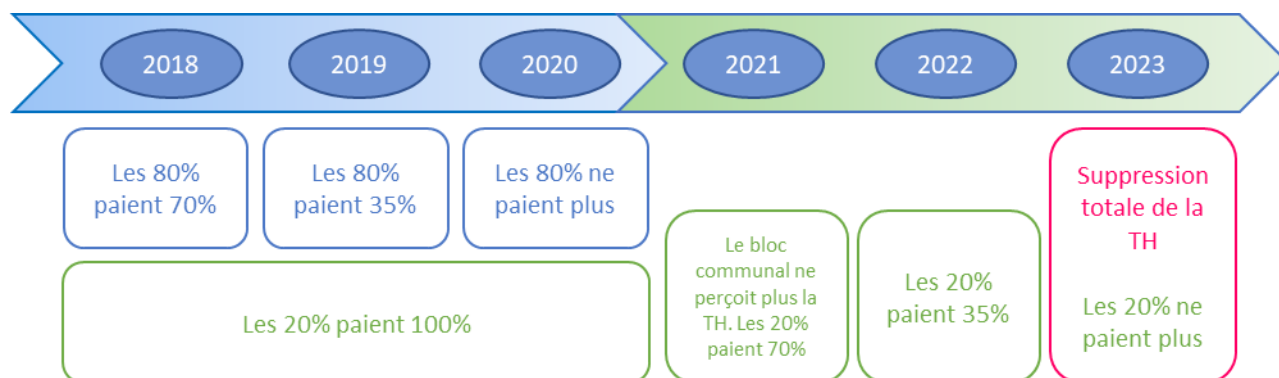
Le bloc communal est protégé par la nature de ses impôts, les départements subissent un effet ciseaux, quant aux régions l'impact sera ressenti en 2021.

Les 5 principales pertes de recettes pour le bloc communal			
En M€	Montant 2019	Perte 2020	%
DMTO	4 550	-910	-20%
CVAE	5 660	-700	-12%
Versement mobilité	4 580	-460	-10%
Taxe de séjour	520	-210	-40%
Taxe d'aménagement	820	-140	-17%
TOTAL	16 130	-2 420	-15%

Plus généralement la crise a généré des dépenses supplémentaires (mesures anti-covid, protection de la population, adaptation des services publics...), des réductions de coûts (fermeture de services pendant le confinement), et des réductions de recettes (taxe de séjour, redevances des domaines, redevances des services, droit d'entrée...).

3. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES INITIALE 2021 IMPACTANT LA CCVK

La réforme de la TH :



En 2023 plus aucun contribuable n'acquittera de la TH pour sa résidence principale.

En 2021 La CCVK percevra une partie de la TVA nationale en remplacement de la TH.

Article 75 : Modification du calcul de la fraction de TVA dans le cadre de la réforme fiscale

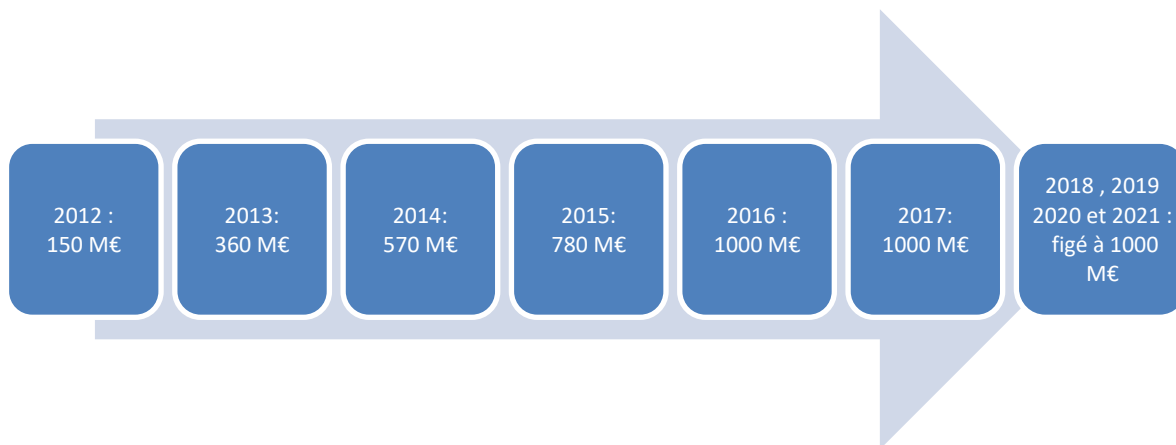
En effet la CCVK va se voir attribuer un taux qui est calculé de la manière suivante :

Perte de produits fiscaux liées à la réforme fiscale/produit national de la TVA.

La LFI modifie le millésime pris en compte et retient le produit national de TVA estimé pour 2021.

Le FPIC

Le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal, instauré en 2012, met à contribution les territoires dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. Depuis 2013, le montant du prélèvement est modulé en fonction du revenu par habitant. Ce montant est reversé aux territoires les plus défavorisés au vu de 3 critères : le potentiel financier, le revenu par habitant et l'effort fiscal. Ce fond devait passer de 1 milliard pour 2016 à 2 % des recettes en 2017 mais il a été maintenu à 1 milliard pour 2017 et sera figé à 1 milliard pour la suite.



Pour tout le territoire de la CCVK, ce prélèvement était de **777 113 € en 2020** (775 818 € en 2019, 705 984 € en 2018).

La répartition entre la CCVK et les communes se fait selon une répartition de droit commun en fonction du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale), ensuite entre les communes en fonction du potentiel financier par habitant.

Le délai de prise de décision est de 2 mois après la notification du FPIC et il est possible dans ce délai, à la majorité des 2/3, de modifier la répartition entre la CCVK et les communes et entre les communes, sans toutefois s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun. A l'unanimité du Conseil Communautaire ou à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire assortie d'une délibération concordante de tous les conseils municipaux, le FPIC se répartit librement.

Le montant de droit commun pour la CCVK est estimé à **342 000 € pour 2021**.

Taxe de séjour (article 122, 123 et 124 de la LFI 2021)

Conformément à la LF 2018, la CCVK applique depuis le 01/01/2019 une TS à tarif variable (%) pour les hébergements non classés (hors chambres d'hôtes et campings).

Les mesures dans la LFI 2021 ne concernent pas la CCVK.

En 2020 les recettes de **taxe de séjour** ont fortement chuté, du fait de la crise sanitaire. Pour 2021 une estimation prudente consiste à prévoir un produit équivalent à celui de 2020 soit **200 000 €**.

Les autres mesures du PLF 2021

Article 8 : Baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux Régions, baisse du plafonnement de la CET de 3 à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise

Article 29 : Révision des valeurs locatives des établissements industriels

La valeur locative sert de base de calcul pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties). Elle est calculée en appliquant un taux (déterminé par l'Etat) à une valeur immobilisée. L'Etat révisé ces taux ce qui aboutit à la division par 2 des valeurs

locatives des établissements industriels. L'Etat compensera en totalité la CCVK des pertes de recettes consécutives.

Article 74 : reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et des EPCI
Comme stipulé initialement dans la LFR3, la dotation versée correspond à la différence entre la somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 (à l'exception de la taxe de séjour pour laquelle la référence est le produit perçu en 2019) et la somme des mêmes produits perçus en 2021, avec un minimum de 1 000 € assuré pour chaque commune ou EPCI éligible.

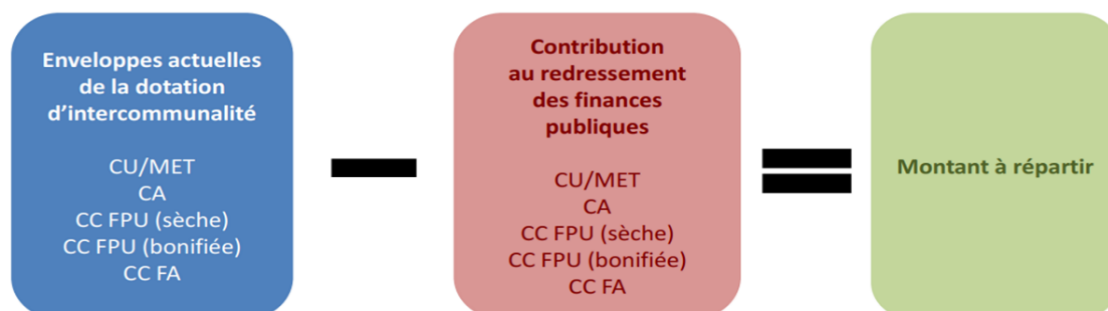
La CCVK n'a pas été concernée par la dotation en 2020, les premières estimations ne présagent pas d'une dotation en 2021.

Article 251 : Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA
Pour la CCVK application dès 2021

Article 137 : Décalage d'un an de l'application du compte financier unique

Rappel des mesures prises dans les précédentes lois finance

La dotation des intercommunalités est modifiée en profondeur, il s'agit de donner plus de stabilité et de visibilité aux EPCI.



On peut noter en synthèse :

- La fusion des enveloppes par catégorie d'EPCI
- La suppression de la bonification de la DGF
- L'intégration globale de la contribution au redressement des finances publiques dans l'enveloppe de répartition (avec maintien du prélèvement sur la fiscalité)
- Introduction d'un critère de revenus dans la péréquation, à hauteur de 50 %
- Encadrement plus strict des évolutions de la dotation d'une année sur l'autre (au maxi +10 %, au mini -5 %)
- Introduction d'une garantie à 5 € par habitant pour les EPCI fortement prélevés, sauf ceux dont le potentiel fiscal est supérieur au double de la moyenne

Dans le PLF 2020, le bénéfice d'une dotation minimale à 5 euros par habitants, pour les intercommunalités ayant perçu une dotation inférieure l'année précédente est renouvelée.

La loi de finances 2021 ne modifie pas les éléments

Le mécanisme de garantie qui maintient la dotation à 95 % minimum de la dotation n-1 et le mécanisme qui plafonne à 110 % l'évolution de la DGF s'appliquent à la CCVK.

Pour la Communauté de Communes cela veut dire maintien du prélèvement sur la fiscalité de 8 531 € et une DGF de l'ordre de **120 000 € en 2021**

La dotation de compensation part salaire des EPCI est une variable d'ajustement de l'enveloppe normée de la DGF, cette année la LFI 2021 prévoit un prélèvement de 88 millions d'euros.

La Dotation de compensation part salaire sera minorée de 1.9 % soit – **17 100 €.** (estimation)

Base minimum

A compter de 2019, les redevables de la base minimum réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 5 000 € sont exonérés.

L'Etat compense ces exonérations : **montant estimé 2021 : 35 000 €**

4. LES DONNEES DE LA CCVK

4.1. LES RECETTES

4.1.1. LA DGF

Evolution de la DGF

	DGF	DOT COMPENSATION	TOTAL
2014	374 996	1 021 905	1 396 901
2015	216 941	999 602	1 216 543
2016	60 852	980 259	1 041 111
2017	15 737	953 020	968 757
2018	- 8 531	933 119	924 588
2019	100 104	911 696	1 011 800
2020	109 766	895 025	1 004 791
2021*	120 000	877 925	997 925

**Montants indiqués estimatifs et non garantis*

Le prélèvement de 8 531 € sur la fiscalité est maintenu.

Evolution du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) prélevé chaque année depuis 2012

FPIC	CCVK	COMMUNES	TOTAL
2012	48 689 €	- €	48 689 €
2013	47 694 €	94 411 €	142 105 €
2014	81 468 €	161 707 €	243 175 €
2015	140 925 €	258 078 €	399 003 €
2016	217 371 €	393 538 €	610 909 €
2017	303 668 €	444 849 €	748 517 €
2018	276 620 €	429 364 €	705 984 €
2019	330 509 €	445 309 €	775 818 €
2020	341 953 €	435 160 €	777 113 €
2021*	342 000 €		

4.1.2. DES RECETTES FISCALES EN PROGRESSION

Les recettes fiscales ont progressé de près de 3 % entre 2019 et 2020

bases	selon FPU						
	2014	2015	2016 (1386)	2017 (1259)	2018	2019	2020
CFE	6 532 579 €	6 727 000 €	7 036 129 €	7 450 000 €	7 951 000 €	7 933 000 €	8 404 000 €
TH	20 257 519 €	20 604 000 €	22 076 946 €	22 247 000 €	22 446 000 €	22 424 701 €	23 024 000 €
		2%	7%	1%	1%	0%	
FB	19 205 866 €	19 589 000 €	19 994 386 €	20 257 000 €	20 747 000 €	21 302 000 €	21 642 000 €
FNB	1 370 437 €	1 384 000 €	1 394 837 €	1 402 000 €	1 422 000 €	1 453 000 €	1 473 000 €
taux en%	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE	23,66	23,66	23,66	23,66	23,66	23,66	23,66
TH	8,09	8,59	8,59	8,59	8,59	8,59	8,59
FN	0,5	1	1	1	1	1	1
FNB	2,86	2,86	2,86	2,86	2,86	2,86	2,86
produit	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE	1 545 608 €	1 591 608 €	1 664 748 €	1 808 913 €	1 881 207 €	1 876 948 €	1 988 386 €
TH	1 638 833 €	1 769 884 €	1 896 410 €	1 894 438 €	1 928 111 €	1 973 467 €	1 977 762 €
FB	96 029 €	195 890 €	199 944 €	204 023 €	207 470 €	213 020 €	216 420 €
FNB	39 194 €	39 582 €	39 893 €	40 103 €	40 669 €	41 556 €	42 128 €
TOTAL	3 319 664 €	3 596 964 €	3 800 995 €	3 947 477 €	4 057 457 €	4 104 991 €	4 224 696 €

La CCVK reverse aux communes une part importante de la fiscalité prélevée sur le territoire : 3 405 225 € en 2020 (depuis le calcul des charges pour le transfert de la ZA d'Hinterspach en 2018), ce reversement est **l'attribution de compensation (AC)**.

Depuis 2015 le coût du service commun « bucherons » est déduit de ce montant afin d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale et de majorer ainsi la DGF.

En 2018 un nouveau service commun est créé, un service informatique, la déduction du coût du service s'opère de la même manière.

En 2019 ce sont les services mutualisés d'assainissement qui sont également déduits de l'attribution de compensation.

Evolution du CIF

	CCVK	MOYENNE NAT	% /MOY. NAT
2014	0,335065	0,351876	95%
2015	0,353194	0,354408	100%
2016	0,355819	0,355642	100%
2017	0,405694	0,356669	114%
2018	0,391819	0,366753	107%
2019	0,413125	0,372909	111%
2020	0,440031	0,3810299	115%

La fiscalité de la CCVK est composée de la manière suivante :

	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	prév 2020	REALISE 2020	2021 *
TH (Taxe d'Habitation)	1 894 438 €	1 929 809 €	1 947 942 €	1 960 492 €	1 981 396 €	205 000 €
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâtie)	40 103 €	40 678 €	41 584 €	42 083 €	42 172 €	42 100 €
TaFNB (Taxe additionnelle FNB)	12 312 €	12 935 €	12 991 €	12 990 €	14 297 €	14 000 €
TFB (Taxe sur le Foncier Bâti)	204 023 €	207 503 €	213 174 €	215 732 €	216 817 €	217 000 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	1 808 913 €	1 884 193 €	1 974 817 €	1 976 514 €	2 015 188 €	1 950 000 €
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajouté des Entreprises)	794 764 €	1 026 416 €	1 003 167 €	987 745 €	991 160 €	1 040 192 €
IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)	87 667 €	72 332 €	75 558 €	74 556 €	76 795 €	77 256 €
Allocations compensatrices	80 622 €	82 669 €	123 401 €	132 000 €	133 650 €	50 000 €
FNGIR (Fond National de Garantie)	660 559 €	660 559 €	660 355 €	660 355 €	660 355 €	660 355 €
DC (Dotation de Compensation)	347 328 €	347 328 €	343 373 €	330 000 €	341 234 €	341 000 €
TASCOM (Taxes sur les Activités Commerciales)	54 843 €	60 248 €	62 520 €	62 520 €	64 621 €	64 620 €
TVA						1 871 055 €
TOTAL	5 985 572 €	6 324 670 €	6 458 882 €	6 454 987 €	6 537 685 €	6 532 578 €

Les montants indiqués pour 2021 sont estimés et non garantis

4.1.3. SYNTHÈSE DES RECETTES DE LA CCVK

Les montants indiqués pour 2021 sont estimés et non garantis

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	PREV2021
RECETTES FISCALES NETTES AC ET FPIC	2 333 937 €	2 377 215 €	2 449 572 €	2 260 823 €	2 642 555 €	2 732 878 €	2 788 976 €	2 697 638 €
DGF	1 396 901 €	1 216 543 €	1 041 111 €	968 757 €	924 588 €	1 011 800 €	1 004 791 €	997 925 €
REDEVANCE GOLF	53 200 €	53 200 €	53 200 €	53 202 €	53 202 €	54 451 €	54 867 €	10 000 €
TAXE DE SEJOUR	286 830 €	293 147 €	298 198 €	298 523 €	346 503 €	429 176 €	194 989 €	200 000 €
SERVICE MEDIATHEQUE	9 338 €	8 625 €	9 824 €	10 122 €	9 576 €	9 087 €	4 988 €	6 000 €
CENTRE NAUTIQUE	475 063 €	479 110 €	444 645 €	366 472 €	399 384 €	382 080 €	126 532 €	120 000 €
REDEVANCE PLATEFORME BOIS	22 853 €	22 232 €	23 126 €	23 439 €	18 070 €	22 314 €	19 144 €	20 000 €
TOTAL	4 578 122 €	4 450 072 €	4 319 676 €	3 981 338 €	4 393 878 €	4 641 786 €	4 194 287 €	4 051 563 €

4.1.4. TAXE GEMAPI

Au 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). A ce titre elle a institué une nouvelle taxe pour financer cette compétence qui est exercée au travers du Syndicat Mixte de la Fecht Aval Weiss.

Le produit à collecter par cette taxe a été fixé à 33 674 € pour 2021 (32 990 € pour 2020).

4.2. LES DEPENSES DE LA CCVK

4.2.1. LE FONCTIONNEMENT

La CCVK gère plusieurs services. Certains représentent une part importante du budget, comme ci-après présentées les charges de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	REAL 2019	PREV 2020	REAL 2020	PREV 2021
SERVICE									
Administration générale	742 489 €	752 828 €	758 241 €	694 990 €	726 183 €	730 733 €	770 000 €	799 030 €	853 000 €
Piscine	1 110 032 €	1 076 691 €	1 069 330 €	998 028 €	1 043 498 €	982 472 €	1 086 000 €	784 671 €	919 600 €
Petite enfance	746 100 €	697 633 €	543 722 €	962 232 €	1 483 138 €	1 414 327 €	1 550 360 €	1 362 399 €	1 737 112 €
Tourisme	504 823 €	507 000 €	523 925 €	559 888 €	598 879 €	622 574 €	630 000 €	634 329 €	550 400 €
Médiathèque	246 658 €	225 541 €	221 016 €	217 988 €	206 946 €	238 608 €	260 759 €	229 577 €	258 019 €
Participation au SMALB	91 360 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	181 813 €	185 678 €	155 000 €	155 000 €	155 000 €

Les services Petite enfance et Jeunesse ont été repris en gestion directe (régie) à compter du 01/07/2017. La nouvelle structure à Labaroche fonctionnera toute l'année en 2021.

D'autres services sont gérés ou financés par la CCVK : l'élaboration des documents d'urbanisme, le service environnement, l'école de musique, les COSEC, le Golf public d'Ammerschwihr/Trois-Epis, la plateforme bois, les bûcherons, les transports scolaires, le Mobilival ...

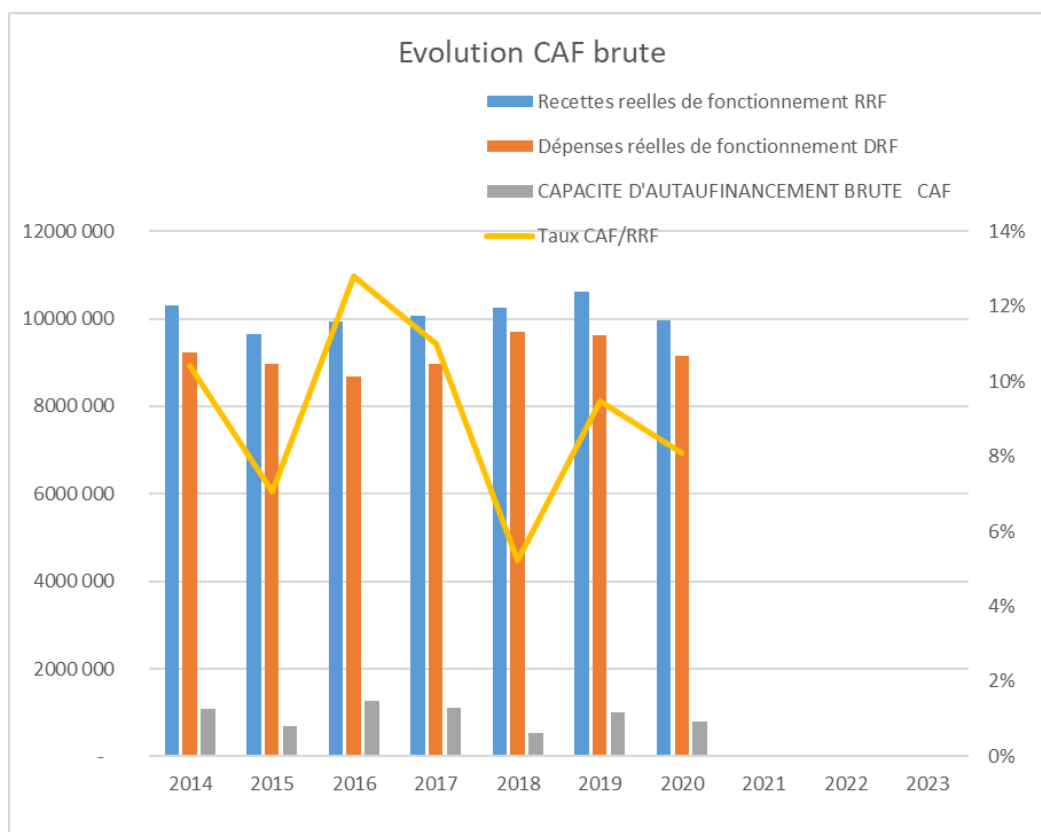
Ces services représentent un coût moindre mais nécessitent du personnel administratif pour leur gestion.

4.2.2. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE LA CAF

4.2.2.1 BUDGET GENERAL

année	Recettes réelles de fonctionnement RRF	Dépenses réelles de fonctionnement DRF	CAPACITE D'AUTAUFINANCEMENT BRUTE CAF			
			Taux CAF/RRF	REMOUSEMENT DETTE	CAF NETTE	
2014	10 315 000	9 241 000	1 074 000	10%	524 966	549 034
2015	9 654 000	8 974 000	680 000	7%	310 721	369 279
2016	9 941 000	8 668 000	1 273 000	13%	262 458	1 010 542
2017	10 059 529	8 954 103	1 105 426	11%	202 097	903 329
2018	10 246 099	9 711 310	534 789	5%	267 480	267 309
2019	10 625 731	9 619 020	1 006 711	9%	308 574	698 137
2020	9 963 957	9 156 677	807 280	8%	315 288	491 992

Le taux CAF/Recettes réelles est passé de 9 à 8 % (la moyenne régionale des EPCI de même catégorie est de 11.8 % et nationale de 17.5 %).



4.2.2.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

année	Recettes réelles de fonctionnement RRF	Dépenses réelles de fonctionnement DRF	CAPACITE D'AUTAUFINANCEMENT BRUTE CAF		Taux CAF/RRF	REBOUSEMENT DETTE	CAF NETTE
2014	2 026 656	1 675 400	351 256		17%	37 590	313 666
2015	2 009 351	1 606 190	403 161		20%	9 486	393 675
2016	2 255 346	1 739 895	515 451		23%	-	515 451
2017	2 056 344	1 806 908	249 436		12%	-	249 436
2018	2 037 832	1 849 892	187 940		9%	-	187 940
2019	2 221 541	1 841 725	379 816		17%	-	379 816
2020	1 885 136	1 786 336	98 800		5%	-	98 800

4.2.2.3 BUDGET SPANC

année	Recettes réelles de fonctionnement RRF	Dépenses réelles de fonctionnement DRF	CAPACITE D'AUTAUFINANCEMENT BRUTE CAF		Taux CAF/RRF	REBOUSEMENT DETTE	CAF NETTE
2014	15 586	29 163	-	13 577	-87%	-	13 577
2015	171 294	186 200	-	14 906	-9%	-	14 906
2016	193 187	194 845	-	1 658	-1%	-	1 658
2017	315 551	241 807		73 744	23%		73 744
2018	452 752	545 402	-	92 650	-20%	-	92 650
2019	30 217	43 412	-	13 195	-44%	-	13 195
2020	71 565	46 829		24 735	35%		24 735

4.2.2.4 DONNEES CONSOLIDEES SELON LA LOI 2018-32 DU 22 JANVIER 2018

4.2.2.4.1 L'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement par budget	2016	2017	2018	2019	2020
Administration Générale	8 668 000	8 954 103	9 711 310	9 619 020	9 156 677
BA OM	1 739 895	1 806 908	1 849 892	1 841 725	1 786 336
BA SPANC	194 845	241 807	545 402	43 412	46 829
BA Energies Renouvelables			-	0	0

4.2.2.4.2 L'EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL CALCULE COMME LES EMPRUNTS NOUVEAUX (ANNEE N) - REMBOURSEMENT DU CAPITAL (ANNEE N)

Besoin de financement	2016	2017	2018	2019	2020
Administration Générale	- 262 458	177 903	1 272 520	- 308 574	-315 288
OM	0	0	0	0	
SPANC	0	0	0	0	
Energies Renouvelables	0	0	0	0	

4.2.2.4.3 ANALYSE DES EQUILIBRES FONDAMENTAUX

Consolidation avec 4 budgets annexes (BA) dont 4 budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC)

Source :

<https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex? flowExecutionKey=e1s7& eventId=fich edetailleegfp>

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = A	9 581	9 770	10 114	10 400	10 362	11 050
Produits de fonctionnement CAF				9 973	10 115	10 785
dont : Impôts Locaux	5 356	5 563	5 746	5 558	5 892	5 992
Reversement de fiscalité	-3 439	-2 990	-3 039	-3 106	-3 245	-2 690
Autres impôts et taxes	324	495	484	472	528	743
Dotation globale de fonctionnement	1 397	1 217	1 041	969	940	1 012
FCTVA					0	0
Produits des services et du domaine					3 234	3 372
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	8 363	8 875	8 762	9 298	10 000	10 003
Charges de fonctionnement CAF				8 395	9 282	9 241
dont : Charges de personnel	2 655	2 644	2 598	3 223	3 847	3 820
Achats et charges externes	3 471	3 542	3 638	3 674	3 787	4 229
Charges financières	102	72	64	56	57	65
Subventions versées	1 550	1 686	1 405	896	745	724
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	1 218	895	1 352	1 101	362	1 047
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT						
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	1 640	2 254	1 921	1 905	4 138	1 725
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0	230	0	380	1 540	0
Subventions reçues	252	134	162	174	788	337
FCTVA	101	113	102	110	279	111
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	1 976	1 917	1 473	2 352	2 434	2 016
dont : Dépenses d'équipement	1 017	1 156	751	1 567	1 741	1 386
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	682	431	357	284	323	359
AUTOFINANCEMENT						
Capacité d'autofinancement = CAF	1 448	1 241	1 796	1 579	833	1 544
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	765	811	1 439	1 295	510	1 186
ENDETTEMENT						
Encours total de la dette au 31/12/N	3 089	2 802	2 358	2 368	3 498	3 140
Encours des dettes bancaires et assimilées				2 279	3 496	3 137
Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques			2 183	2 279	3 496	3 137
Annuité de la dette	783	503	421	340	379	424

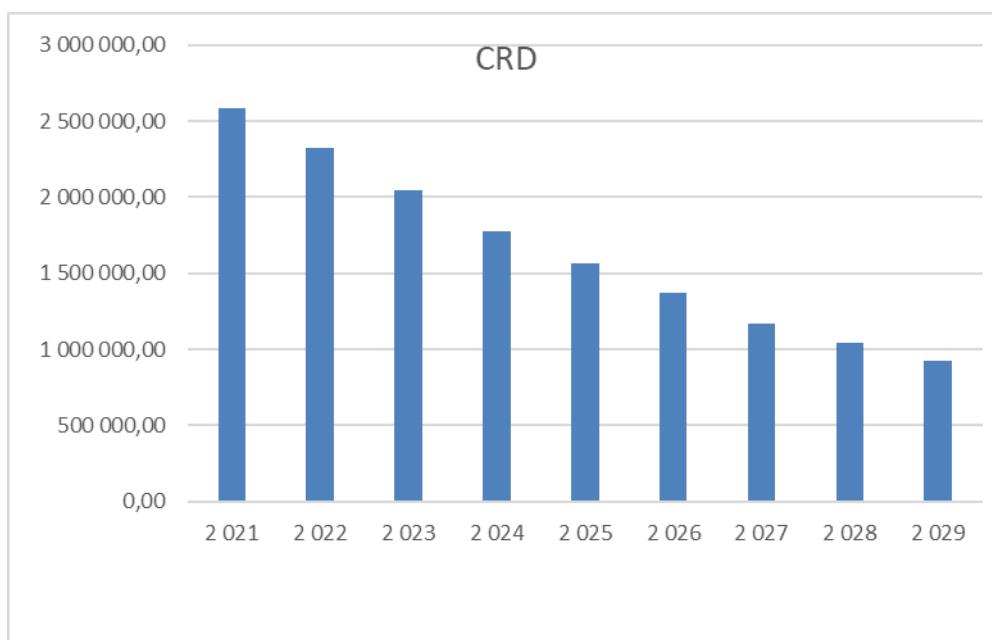
4.2.3. LA DETTE

Concernant le budget général :

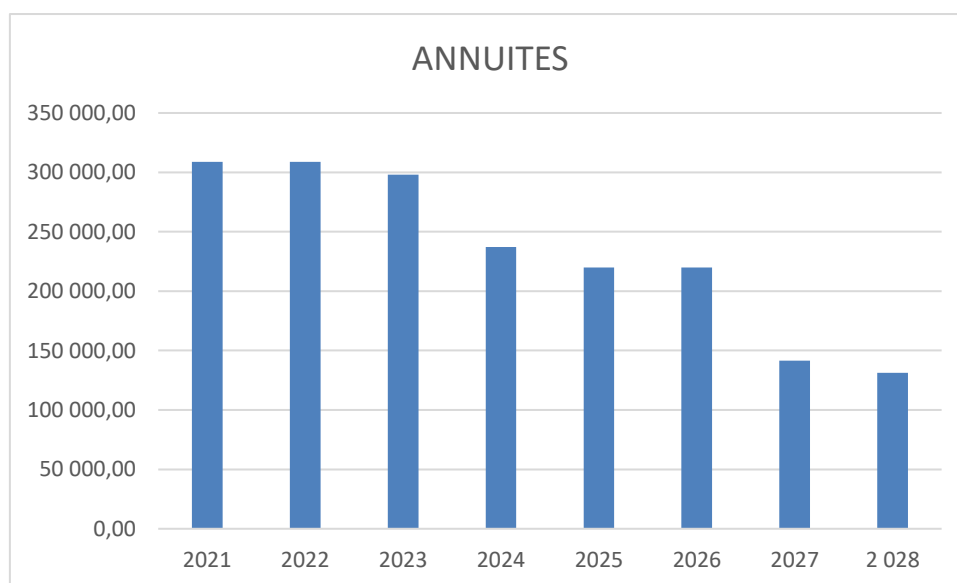
La dette a fortement augmenté en 2018 après plusieurs années de baisse. La réalisation d'un emprunt de 1 540 000 € pour financer la contribution du territoire au déploiement du très haut débit auprès de la Région Grand Est a doublé la dette de la CCVK. En 2019 et en 2020 aucun emprunt n'a été réalisé.

Evolution de la dette

La dette de la CCVK (budget général) est de l'ordre de 2 588 800 € au 01/01/2021.



Evolution de l'annuité de la dette



Objectifs en matière de dette

L'endettement de la CCVK représente, en 2020, 152 € à l'habitant alors que la moyenne régionale se situait à 231 € à l'habitant et la moyenne nationale à 198 € à l'habitant en 2019.

Source : analyse financière fournie par la DDFIP, comparaison avec des structures identiques

La dette de la CCVK n'est pas importante, la CCVK se donne comme objectif de ne pas dépasser 200 euros de dette par habitant et un ratio Capital restant dû / épargne de gestion de 7 ans maximum

Concernant les budgets DECHETS, SPANC, et ENERGIE RENOUVELABLES aucun emprunt n'est en cours.

Il est prévu en 2021 un emprunt de l'ordre de 950 000 euros pour financer la rénovation des déchèteries.

Tableaux des emprunts

ETAT DE LA DETTE 2021 - Administration Générale													
Dette Communautaire													
Année encaissement	Objet	Organisme prêteur	Capital emprunté	Durée années	Dernière échéance	Taux	Index	Marge	Remb	Dette au 1er janvier	intérêts	Capital	Annuités
2006	Aménag.Station du Lac Blanc MIN234969EUR/0243937/001	DEXIA	900 000,00	17	01 déc.2023	0	euribor 12mois	0	A	193 356,19	0,00	60 734,54	60 734,54
2007	Réhabilitation GOLF 03421 200417 002 02	C.M.	560 000,00	20	31 mars 2027	F 3,97			T	224 312,61	8 428,67	32 274,81	40 703,48
2007	Carrefour ZA Hinteralspach KB 10278 03420 000173450 03	C.M.	117 000,00	15	31 déc 2022	F 4,50			T	20 486,66	754,49	10 014,11	10 768,60
2009	Plateforme bois énergie KB 70217512571-07019728	B.P	100 000,00	15	01 oct 2024	F 4,52			T	33 551,93	1 385,05	7 831,27	9 216,32
2009	Plateforme bois énergie KB 70217512571-07019726	B.P	100 000,00	15	01 oct 2024	F 2,50			T	30 419,74	692,19	7 322,97	8 015,16
2015	Pistes cyclables Ammerschwihr-Kientzheim	C.E.	230 000,00	15	31 déc. 2030	F 1,50			T	158 995,81	2 301,66	14 849,90	17 151,56
2018	Très Haut Débit 10278 03420 000173450 09	C.M.	1 540 000,00	20	30/06/2038	F 1,44			T	1 370 824,81	19 366,28	69 390,76	88 757,04
	TOTAL		3 547 000,00							2 031 947,75	32 928,34	202 418,36	235 346,70
	TOTAL GENERAL AG		3 547 000,00							2 031 947,75	32 928,34	202 418,36	235 346,70
	TOTAL									2 031 947,75	32 928,34	202 418,36	235 346,70
Année encaissement	Objet	Organisme prêteur	Capital emprunté	Durée (années)	Dernière échéance	Taux	index	Remb		Dette au 1er janvier	intérêts	Capital	Annuités
2011	Traitement de l'eau à l'ozone	CCM	530 000,00	15	31 déc.2026	F 4,25		T		252 852,69	10 148,85	37 816,79	47 965,64
2017	Rénovation énergétique	CDC	380 000,00	15	01 nov 2032	F 0,00		A		304 000,01	0,00	25 333,33	25 333,33
	TOTAL CENTRE NAUTIQUE		910 000,00							556 852,70	10 148,85	63 150,12	73 298,97
	TOTAL GENERAL		4 457 000,00							2 588 800,45	43 077,19	265 568,48	308 645,67

Evolution de la capacité de désendettement

année	Capital restant du au 31/12	Epargne de gestion (recettes réelles - dépenses réelles hors frais financiers)	nb d'années nécessaires au remboursement de la dette
2006	3 834 353 €	331 832 €	11,56
2007	3 498 357 €	876 499 €	3,99
2008	3 882 558 €	561 681 €	6,91
2009	3 712 274 €	889 510 €	4,17
2010	3 340 621 €	703 632 €	4,75
2011	3 498 147 €	1 198 442 €	2,92
2012	3 186 827 €	960 142 €	3,32
2013	2 575 000 €	840 000 €	3,07
2014	2 063 000 €	1 074 000 €	1,92
2015	2 024 000 €	680 000 €	2,98
2016	1 762 000 €	1 273 000 €	1,38
2017	1 940 143 €	1 105 426 €	1,76
2018	3 212 662 €	534 789 €	6,01
2019	2 867 837 €	1 006 711 €	2,85
2020	2 588 800 €	807 280 €	3,21

La situation financière 2020 de la CCVK reste bonne. Le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette est maintenu à 3 ans.

4.2.4. LE PERSONNEL

Focus sur les dépenses relatives à la masse salariale

Evolution de la masse salariale en €	BP 2021*	BP 2020	CA 2020
TOUS BUDGETS CCVK	3 959 000	4 052 910	3 566 586

* Prévisions RH

Le budget prévisionnel global du chapitre 012 (frais de personnel et charges) s'élève à 3 959 000 € pour 2021.

Ce secteur représente 29.11% des dépenses de fonctionnement en 2020 (base CA 2020), soit une baisse de 1.65 points par rapport à l'année précédente.

Détail par budget (*Prévisions RH)

Administration Générale	BP 2021*	BP 2020	CA 2020
BUDGET AG en €	3 466 000	3 450 400	3 086 759
Dont bûcherons	490 000	550 000	470 481

→ Création de 2 postes supplémentaires : 1 chargé de mission Pacte-15 (temps complet) + 1 adjoint RH (temps non complet 17,5/35)

→ Petite enfance : coûts de poste sur l'année complète à la crèche de Labaroche (3.5 postes créés)

Service Déchets	BP 2021*	BP 2020	CA 2020
BUDGET OM en €	330 000	430 000	348 967

→ Transfert de la collecte à un prestataire privé depuis avril 2020

→ Création d'un poste de technicien déchèteries

Service Assainissement	BP 2021*	BP 2020	CA 2020
BUDGET FLLBO en €	101 150	111 240	76 630
BUDGET AKKS en €	19 000	19 000	13 406
BUDGET SPANC en €	44 000	42 270	40 824

L'objectif est de contenir l'évolution de la masse salariale mais il est à noter qu'un certain nombre d'éléments s'imposent à la collectivité :

La progression naturelle sous l'effet des évolutions de carrière c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade résumés sous le sigle GVT (glissement vieillesse et technicité) – env. 1-2 %

Les mesures catégorielles consistant à revaloriser les grilles des cadres d'emplois.

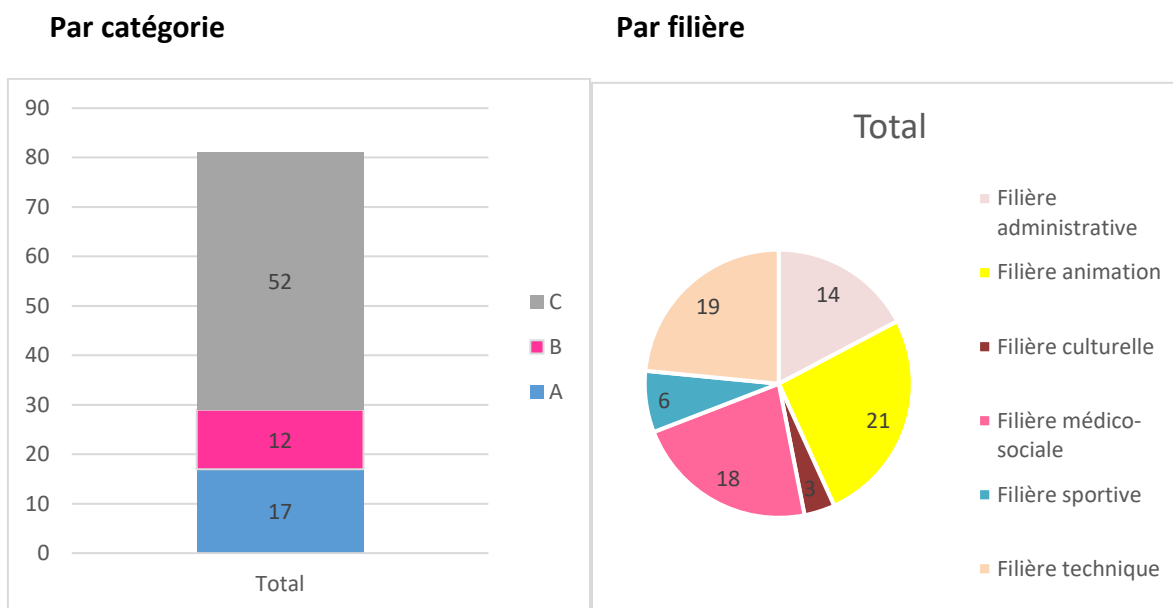
Il s'agit notamment des mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre des négociations PPCR : Initiées en 2016 pour la catégorie B, elles toucheront la catégorie C en 2021.

Point sur les effectifs

Au 01/01/2021, la CCVK emploie 81 agents répartis comme suit :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Permanents	13	12	49	74
Non permanents*	4	0	3	7
TOTAL	17	12	52	81

*remplaçants, saisonniers, contrats de droit privé, missions



A noter : Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants ont été reclassés de la catégorie B à la catégorie A au 01/02/2019 (décret 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d’emploi des Educateurs de jeunes enfants). Ce changement de catégorie a concerné 7 agents à la CCVK.

Les agents non-permanents

En 2020 l’effectif des agents non-permanents (tous confondus) représente près de 6.5 % de la masse salariale (10 % en 2019).

Il se compose notamment d’agents en CDD répondant à un besoin saisonnier, à un accroissement temporaire d’activité, ou remplaçant un agent titulaire indisponible.

Cette diminution est notamment liée au faible besoin de remplacements et de saisonniers compte tenu de la fermeture des services en raison de l’épidémie de Covid-19.

Dans ce domaine, la principale action consiste à éviter les remplacements systématiques de titulaires, et de s’appuyer sur des critères, tels qu’un seuil critique d’absences dans le service, l’obligation de présence devant l’usager ou le taux d’encadrement.

Les efforts continueront notamment à porter sur l’examen rigoureux des demandes de remplacements sur postes vacants ou de créations de postes.

2021 – 2026 : perspectives de départ à la retraite / pyramide des âges

Sur la période de 2021 à 2026, 7 agents atteindront l’âge légal de départ (62 ans) dont 5 du service petite enfance.

Politique de rémunération

Le régime indemnitaire

Au 01/01/2018, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), a été mis en œuvre à la Communauté de Communes et ce, afin de se conformer à une évolution réglementaire.

Le régime indemnitaire se décompose comme suit en 2020 :

- IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) = 150 815.76 € (162452.52 € en 2019)
- CIA (Complément Indemnitaire Annuel) = 2474.28 € (2744.24 € en 2019)

Pour mémoire, ce montant s'élevait à 138 700 € en 2017 mais n'intégrait le service Petite Enfance que la moitié de l'année.

En cas de congé maladie, le régime indemnitaire est modulé comme suit :

Maladie ordinaire à plein traitement	Maintien du RI
Maladie ordinaire à demi-traitement	Réduction du RI de moitié
Congé de longue maladie ou longue durée	Pas de maintien du RI

Complémentaire santé et Prévoyance

La participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé s'échelonne de 30 à 80 € par mois selon la catégorie des agents et le nb d'enfants à charge.

41 agents bénéficient de cette aide au 31/12/2020.

Un contrat de groupe Prévoyance avec maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt est en place dans le cadre d'une convention de participation avec SOFAXIS depuis le 1^{er} janvier 2019, avec une participation maximale annuelle de 250 €. Sur les 74 agents permanents, 69 adhèrent à cette prévoyance !

Il s'agit là d'un effort très significatif en faveur des agents. L'objectif étant de permettre à tous et particulièrement aux agents de catégorie C de bénéficier d'une bonne couverture.

Avantages en nature et prestations sociales : une action sociale mesurée et contrôlée

Véhicules de fonction : La CCVK ne fournit pas de véhicules de fonction.

Aide aux frais de transports domicile-travail :

Nature de l'aide	Détails	Nombre de bénéficiaires en 2020	Montant total
Transport en commun	Remboursement de 50% du prix de l'abonnement dans la limite de 86,16 €/mois	1	102.90€
Indemnité Kilométrique Vélo	0.25 €/km parcouru en vélo pour se rendre au travail dans la limite de 200 €/an	2	281€

Titres restaurants : La CCVK participe à hauteur de 50 % aux titres restaurant de ses agents qui sont attribués dans les conditions suivantes :

- Agents à temps plein : maximum 10 titres de 8 € par mois (4 € agent / 4 € participation CCVK)
- Agents à temps partiel 80 % : maximum 8 titres de 8 € maximum par mois (4 € agent / 4 € participation CCVK)
- Agents à temps partiel 50 % : maximum 5 titres de 8 € maximum par mois (4 € agent / 4 € participation CCVK)

Les absences entraînent une réduction du nombre de titres.

En 2020, les titres représentent un montant total de 50 408 €, soit une participation de la CCVK de 25 204 €.

Amicale de personnel (Œuvres sociales du personnel de la CCVK et du SMALB) : Par délibération en date du 04/12/2008 modifiée par la délibération du 27/09/2012, la CCVK a confié à l'amicale les actions suivantes, dans le cadre de la mise en œuvre de son action sociale :

- attribution de primes de service dans les conditions suivantes :
 - 20 ans de service à la CCVK : 700 €
 - 30 ans de service à la CCVK : 1 000 €
 - 35 ans de service à la CCVK : 1 200 €
- affiliation à un organisme permettant de bénéficier d'avantages pour des sorties culturelles ou sportives (type carte CEZAM)
- attribution d'une prime de 203 € par événement pour les cas suivants : naissance, mariage, pacs, décès de l'agent.
- 30 € de participation par bénéficiaire de l'association pour l'inscription à une activité à la Médiathèque, au Centre Nautique, au Golf ou au ski au Lac Blanc
- arbre de Noël pour les enfants des agents de moins de 14 ans
- gratuité de l'Espace Nautique pour les enfants des agents de moins de 16 ans
- organisation de sorties à vocation culturelle sportive ou ludique
- prêt aux agents en difficulté financière.
- attribution aux retraités de tickets service distribués en fonction du nombre d'années d'ancienneté (dans une enveloppe de 5 000 € maximum)
- attribution d'un chèque cadeau de 150 € lors d'un départ en retraite

La subvention à l'amicale représente 13 005 € en 2020, soit environ 0,36 % de la masse salariale (répartition par budget)

Temps de travail

Le nombre d'heures de travail légal est bien appliqué et respecté au sein de la Communauté de Communes.

Protocole 35 heures mis en œuvre au 01/01/2002

Lors du passage aux 35 heures, la CCVK a adopté un protocole Aménagement et Réduction du temps de Travail (ARTT) toujours en vigueur aujourd'hui qui prévoit un aménagement selon les services :

Service administratif : 39 heures hebdomadaires avec récupération sous forme de 23 jours ARTT (proratisation pour les agents à temps partiel) sur 5 jours (du lundi au vendredi)

Espace nautique : Le temps de travail est annualisé avec des variations en fonction des plages d'ouverture au public (horaires en périodes scolaires différents des horaires en périodes de vacances). La semaine de travail effective est fixée au maximum à 6 jours avec 30 jours de congés annuels (1 journée équivaut à 5h50).

Service Assainissement : Un temps de travail hebdomadaire moyen de 35 heures sur 2 semaines.

Service Ordures ménagères : Le temps de travail est annualisé afin de tenir compte du surcroît de travail estival.

Réduction des jours d'ARTT : Tous les jours non travaillés en dehors des jours de congés annuels n'ouvrent pas droit à récupération et sont décomptés au réel de la dotation annuelle de jours de RTT.

Le protocole actuellement en vigueur mériterait d'être mis à jour car les services ont bien évolués depuis 2002 et certaines dispositions sont obsolètes.

Encadrement des heures supplémentaires

La consigne pour l'ensemble des services est de récupérer les heures supplémentaires qui doivent rester exceptionnelles.

Les heures complémentaires et supplémentaires tous services confondus représentent un volume de 293.5 h en 2020.

4.2.5. LES ELUS

Le coût global des indemnités et remboursements de frais aux élus est de 82 921,94 euros en 2020.

4.3. LES ORIENTATIONS DU PRESIDENT POUR 2021

Le Président propose les orientations suivantes pour 2021 :

- Pas d'augmentation d'impôts en 2021
- Mise en réserve de 800 000 euros
- Réserve de 800 000 € pour les projets d'énergies renouvelables
- Prévision d'une enveloppe de 60 000 € pour des actions dans le cadre de Petites Villes de Demain
- Prévision d'une enveloppe de 400 000 € pour des actions dans le cadre de la politique de la rénovation de l'habitat et de la résorption des logements vacants
- Prévision d'une enveloppe de 830 000 € pour la mise en œuvre de la politique mobilité et notamment le projet de la piste cyclable Hachimette Orbey

4.4. LES ACTIONS PREVUES EN 2021

4.4.1. ACTIONS A REPORTER

ACTIONS A REPORTER ou ENGAGEES (non discutées en DOB)

Compétence	Opération	Coût global TTC	Part CCVK
Economie	Adhésion Initiative Colmar Centre Alsace (ex PFIL)	2 700 €	2 700 €
Energie	Adhésion AMORCE	600 €	600 €
Energie	Adhésion CLER Réseau pour la transition	200 €	200 €
Energie	Adhésion ATMO Grand Est	2 700 €	2 700 €
Energie	Conseiller cit'ergie 2021-2025	50 000 €	15 000 €
Energie	Accélérateur de transition 2021-2025, dont de plan de communication et de formation		- €
Energie	Pacte-15	320 184 €	64 037 €
Energie	SARE 2021-2023	57 365 €	21 000 €
Energie	Poursuite du dvt du parc PV de Katzenthal	20 000 €	20 000 €
Energie	Faciliter l'accueil des énergies renouvelables diffuses sur le réseau électrique communal	60 000 €	10 000 €
Energie	Co-construction de la feuille de route Climat-Air-Energie	20 000 €	6 000 €
Environnement	Pgr de sensibilisation scolaire à l'environnement 2021	33 465 €	16 813 €
Tourisme	Navette des crêtes 2021	5 000 €	5 000 €
Transport	Mobili'Val janv/fév 2021	22 000 €	21 000 €
Transport	Mobili'Val mars-déc 2021	110 000 €	102 000 €
Tourisme	Pôle Schweitzer	50 000 €	50 000 €
AG	Logiciel MP	21 795 €	18 675 €
Aire accueil gens du voyage	Participation Colmar Agglo	63 500 €	63 500 €
AG	Renouvellement du SERVEUR	25 000 €	25 000 €
AG	Groupement Européen de Coopération Territorial de la Région Freiburg Centre et Sud Alsace (Eurodistrict)	1 500 €	1 500 €
Economie	acquisition terrains ZA Hintertalspach	12 000 €	12 000 €
AG	reflexion sur l'organisation à mettre en place pour une gestion performante du SI	10 300 €	10 300 €
			468 025 €

4.4.2. ACTIONS A VALIDER PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LORS DU DOB

NOUVELLES ACTIONS PROPOSEES POUR 2021 (à débattre en DOB)			
Compétence	Opération	Coût global TTC	Part CCVK
Transport	Ligne de covoiturage	180 000 €	45 473 €
		120 000 €	30 000 €
Transport	Service de location longue durée de VAE	40 000 €	16 667 €
		8 000 €	3 200 €
Transport	Signalisation pistes cyclables (actualisation)	6 000 €	5 344 €
Transport	Itinéraire cyclable Kaysersberg - Hachimette : études pré-opérationnelles	30 000 €	30 000 €
Transport	Itinéraire cyclable Hachimette - Orbey : maitrise d'œuvre et études opérationnelles	??	??
Economie	Accompagner l'approvisionnement en produits alimentaires locaux des petits commerces, voire de cuisines centrales de la vallée	12 000 €	12 000 €
Tourisme	Mission 2021 accueil familles - Station LB	15 000 €	15 000 €
Tourisme	Actions 2021 mission accueil familles - Station LB	8 800 €	8 800 €
Tourisme	Entretien circuits VTT	7 000 €	7 000 €
Equipements sportifs	AMO DSP Golf	40 000 €	40 000 €
AG	MAJ documents unique		4 000 €
			217 483 €

4.5 LES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2021 A VALIDER PAR LE CONSEIL EN DOB

4.5.1. LES PETITS INVESTISSEMENTS

Compétence	Opération	Budget TTC	FCTVA	RAC 2021	2021	2022
Bâtiments	Amélioration des blocs autonome d'éclairage de sécurité par des modèles Led avec auto test (x20)	7 500 €	738 €	4 500 €	4 500 €	3 000 €
	<i>Sous-total</i>			4 500 €		
Cosec KVB	Peinture des murs grande salle /petite salle	10 000 €				10 000 €
Cosec KVB	Remplacement vestiaire éclairage led x12	3 000 €	492 €	2 508 €	3 000 €	
Cosec KVB	CTA reprise de l'armoire électrique de commande	4 000 €	656 €	3 344 €	4 000 €	
	<i>Sous-total</i>			5 852 €		
Cosec Orbey	Reprise étanchéité toiture	3 000 €	492 €	2 508 €	3 000 €	
Cosec Orbey	Nouvelles canalisations douches homme	3 500 €	574 €	2 926 €	3 500 €	
Cosec Orbey	Déplacement avaloir sous accès ascenseur	3 000 €	492 €	2 508 €	3 000 €	
Cosec Orbey	Remplacement des éclairages vestiaires par led x10	3 000 €	492 €	2 508 €	3 000 €	
Cosec Orbey	Nettoyage démoissage toiture	8 000 €		8 000 €	8 000 €	
	<i>Sous-total</i>			18 450 €		
Crèche Orbey	Défibriateur avant janv 2022	2 700 €	443 €	2 257 €	2 700 €	
	<i>Sous-total</i>			2 257 €		
Golf	Défibriateur avant janv 2022	3 700 €	607 €	3 093 €	3 700 €	
	<i>Sous-total</i>			3 093 €		
Médiathèque	Remplacement du parquet du logement	4 000 €	656 €	3 344 €	4 000 €	
Médiathèque	Nettoyage toiture	5 000 €				5 000 €
	<i>Sous-total</i>			3 344 €		
Piscine	Sèche cheveux x 4	2 800 €	459 €	2 341 €	2 800 €	
Piscine	Banc inclinable	700 €	115 €	585 €		
Piscine	toboggan BBN	800 €	131 €	669 €		
Piscine	enrouleur	1 800 €	295 €	1 505 €		
Piscine	Etanchéité carrelage sol contour grand bassin	5 000 €	820 €	4 180 €	5 000 €	
Piscine	Reprise du carrelage pataugeoire extérieure & remplacement pompe	15 000 €	2 461 €	12 539 €	15 000 €	
Piscine	Carrelage infirmerie & remplacement lababo (vetuste)	3 000 €	492 €	2 508 €	3 000 €	
Piscine	Toiture silo bois	25 000 €	4 101 €	20 899 €	25 000 €	
Piscine	Etanchéité extérieur du silo	4 000 €	656 €	3 344 €	4 000 €	
Piscine	Mise en conformité parafoudre	2 000 €	328 €	1 672 €	2 000 €	
Piscine	Chemin circulation sous bassin ludique (démontage évacuation pompe)	10 000 €	1 640 €	8 360 €	10 000 €	
Piscine	Cabines x3 vestiaires prof	2 500 €	410 €	2 090 €	2 500 €	
Piscine	Vannes x 2 et raccord (étanchéité) Ozonneur	3 000 €	492 €	2 508 €	3 000 €	
Piscine	Déplacement vannes sur le circuit de vidange bassin ludique	7 000 €	1 148 €	5 852 €	7 000 €	
Piscine	Pompe bain bouillonnant (mise en stock)	3 000 €	492 €	2 508 €	3 000 €	
Piscine	Plafond toit toboggan	2 000 €	328 €	1 672 €	2 000 €	
	<i>Sous-total</i>			73 230 €		
Siège	Volets fenêtres côté est (3)	4 000 €	656 €	3 344 €		
Siège	Défibriateur avant janv 2022	2 700 €	443 €	2 257 €	2 700 €	
Siège	Stores brise soleil métalliques (bureaux)	4 000 €	656 €	3 344 €	4 000 €	
	<i>Sous-total</i>			8 945 €		
	TOTAL			101 221 €		

4.5.2. LES PROJETS DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE

Bâtiment administratif de la CCVK Rénovation thermique

DEPENSES			RECETTES	
		TTC		TTC
Travaux	83 917	100 700	FCTVA	16 519
<i>Remplacement fenêtres</i>				
<i>Remise en route système solaire</i>				
<i>Isolation extérieure</i>				
<i>Isolation toiture</i>				
MOE (15%)	12 500	15 000	FCTVA	2 461
			DETR/DSIL (40%) sur montant HT (Travaux +MOE)	38 567
			Subvention Région Climaxion	16 000
			RAC CCVK	42 154
Total dépenses		115 700	Total recettes	115 700

Cosec Orbey Rénovation thermique

DEPENSES			RECETTES	
		TTC		TTC
Travaux	80 000	96 000	FCTVA	15 748
<i>Isolation plancher mur sous comble</i>				
<i>Production ECS</i>				
<i>Chauffage</i>				
<i>Menuiserie grande salle</i>				
MOE (15%)	12 000	14 400	FCTVA	2 362
			DETR/DSIL 40%) sur montant HT (Travaux +MOE)	36 800
			Subvention Région Climaxion	0
			RAC CCVK	55 490
Total dépenses		110 400	Total recettes	110 400

4.5.3. LES PROJETS DE TRAVAUX DU GOLF

Les travaux de rénovation thermique et d'accessibilité du Club House du Golf public d'Ammerschwihr Trois-Epis représenteraient un investissement de l'ordre de 485 000 euros HT auxquels il y a lieu d'ajouter des travaux de remise en état des cheminements.

La DSP arrivant à échéance en mai 2022, il y a lieu de réfléchir au mode de gestion envisagé.

Quelle que soit la solution retenue par les élus quant au mode de gestion, il est retenu que le coût résiduel pour la CCVK doit être nul.

4.6. LA PROJECTION FINANCIERE 2021 - 2027

P R O J E C T I O N F I N A N C I E R E 2 0 2 0 / 2 0 2 2 / 7	DEPENSES	2 020	réal .2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	ADMINISTRATION GENERALE O2 :	700 000	687 131	770 000	785 400	801 108	817 130	833 473	850 142	867 145
	Adjoint au directeur			40 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
	COMMUNICATION O23	10 000	4 708	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	ENSEIGNEMENT (1er et 2nd degré) 21	1 500	862	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
	TRANSPORTS SCOLAIRES ECOLES CN 252	15 000	7 459	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	COLLEGES 255	19 000	18 840	17 400	17 400	17 400	17 400	17 400	17 400	17 400
	ECOLE DE MUSIQUE 311	90 500	90 500	90 500	90 500	90 500	90 500	90 500	90 500	90 500
	MEDIATHEQUE	244 000	207 757	237 000	241 740	234 575	235 000	239 700	244 494	249 384
	ACTION CULTURELLE AMC	15 000	900	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	COSEC (s)	50 000	42 562	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	CENTRE NAUTIQUE	586 500	592 235	648 600	661 572	674 803	688 300	702 065	716 107	730 429
	SM MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED 810	40 000	35 349	44 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
	SM LAC BLANC	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000
	JEUNESSE 522 + 38000 piscine	125 090	81 842	105 500	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
	MISSION LOCALE 523	12 000	11 186	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	PETITE ENFANCE 64	626 260	448 036	503 000	688 000	703 000	718 000	733 000	748 000	763 000
	ENVIRONNEMENT ENERGIE (834 835)	70 000	70 432	63 000	64 260	65 545	66 856	68 193	69 557	70 948
	ECONOMIE ZAE	3 000	39 338	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
	TOURISME 95	610 700	611 626	550 400	550 000	610 000	610 000	610 000	610 000	610 000
GOLF	10 500	10 102	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	
PLATEFORME BOIS	1 000	200	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
ENTRETIEN PISTES CYCL. EQPT MOBILITE	10 000	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
URBANISME (frais et modif)	10 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	115 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 405 050	3 116 066	3 367 400	3 621 872	3 719 931	3 766 186	3 817 331	3 869 200	4 021 806	
TOTAL ANNUITES	363 600	363 354	310 550	312 430	303 560	237 190	219 950	219 950	141 450	
REPORT ACTIONS ET INV N-1	252 021									
PROGRAMME MOBILITE (MOBILIVAL)	120 000	119313		90 000						
ENERGIE RENOUVELABLES	964 000	0								
AUTRES ACTIONS DL/PT DOB	189 662	128 957		140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	
PROGRAMME INVESTISSEMENTS DOB N	176 559	51 372		125000	125000	125000	125000	125000	125000	
Investissements au Lac Blanc	28 500	19 343	27900							
Schéma Directeur d'Assainissement	100 000	0	37000							
régularisation recettes TEPCV +FCTVA		-81 586								
AUOF	650 000	-140 504								
Projet de territoire	300 000	4 940								
TOTAL PROJET ET PETITS INV	2 780 742	101 834	64 900	355 000	265 000	265 000	265 000	265 000	265 000	
TOTAL DEPENSES	6 549 392	3 581 255	3 742 850	4 289 302	4 288 491	4 268 376	4 302 281	4 354 150	4 428 256	
RESSOURCES										
Fiscalité PROFESSIONNELLE	6 454 987	6 529 154	6 451 863	6 424 047	6 424 047	6 464 047	6 504 047	6 544 047	6 584 047	
ATTRIBUTION DE COMPENSATION (à déduire)	3 405 225	3 398 225	3 412 225	3 405 225	3 405 225	3 405 225	3 405 225	3 405 225	3 405 495	
FPIC (à déduire)	335 000	341 953	342 000	342 000	342 000	342 000	342 000	342 000	342 000	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	95 000	109 766	120 000	132 000	145 200	159 720	175 692	193261,2	212587,32	
DGF (compensation)	888 900	895 025	877 925	851 587	826 040	801 258	777 221	753 904	731 287	
TAXE DE SEJOUR	430 000	194 983	200 000	350 000	430 000	430 000	430 000	430 000	430 000	
DSP GOLF REDEVANCE	54 500	54 867	10 000	0	40 710	40 710	40 710	40 710	10 180	
MAD NACELLE/MAT INSPECTION CAMERA	9 000	8 785	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	
DSP PLATEFORME BOIS	22 000	19 144	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	
TOTAL RESSOURCES DE L'ANNEE	4 214 162	4 071 546	3 936 563	4 041 409	4 149 772	4 179 510	4 211 445	4 245 697	4 251 606	
Excédents Antérieurs 002	3 115 323	3 115 323	3 605 614	800 000	552 107	413 387	324 522	233 685	125 232	
TOTAL RESSOURCES	7 329 485	7 186 869	7 542 177	4 841 409	4 701 879	4 592 898	4 535 967	4 479 383	4 376 839	
AUTOFINANCEMENT ANNUEL NET	-2 335 230	490 291	193 713	-247 893	-138 720	-88 865	-90 837	-108 453	-176 650	
AUTOFINANCEMENT (avec excédents)	780 093	3 605 614	3 799 327	552 107	413 387	324 522	233 685	125 232	-51 417	

4.7. LA PROJECTION FINANCIERE COMMENTAIRES

Le report des excédents antérieurs permet d'envisager, à court terme un maintien du niveau d'investissements et d'actions qui ne pourra pas se poursuivre après épuisement de ces reliquats. En effet la capacité d'autofinancement annuelle est négative dès 2022.

En fonction des options qui seront retenues pour les investissements futurs, il faudra trouver des ressources complémentaires ou réduire certaines dépenses.

Dans la projection financière ci-dessus, seuls 800 000 € de mise en réserve ont été reportés sur 2022 (c'est ce qui ne devrait pas être dépensé en 2021 si on exécutait toutes les prévisions budgétaires). Le développement des services (transports, petite enfance ...) et les coûts associés ne laissent que peu de marge de manœuvre dans l'exécution annuelle du budget des années à venir.

La perspective de la mise en exploitation de la centrale hydroélectrique du lac Noir étant reportée, il sera nécessaire de rétablir un autofinancement annuel en lien avec les ambitions de la CCVK. Les premières retombées fiscales auraient dû intervenir en 2019 et représentaient à terme plus de 700 000 € de recettes annuelles. Une négociation avec l'Etat est en cours et la CCVK devrait percevoir une compensation financière estimée à 2 316 000 euros non intégrés dans la projection ci-dessus.